

PAR COURRIEL ET POSTE

Le 17 novembre 2006

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Demande de révision de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador de la décision D-2005-201 rendue dans le dossier de l'approbation de la grille de pondération des critères non monétaires relative à l'appel d'offres pour un second bloc d'énergie éolienne - R-3595-2006 – VERSION CONSOLIDÉE ET RÉ-AMANDÉE DES CONCLUSIONS DE L'APNQL

N/D : 2301-004

Chère consoeur,

Suivant les instructions délivrées ce 16 novembre par la formation dans le dossier cité en rubrique, nous sommes en train de préparer une version consolidée et ré-amendée de nos conclusions. Celle-ci ne devrait pas comporter de surprises.

.../...

Toutefois, devant la nécessité de faire approuver ce document fondamental par nos clients avant de pouvoir le produire, nous ne serons pas en mesure de le faire avant cet après-midi.

Veillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER & ASSOCIÉS

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/om

c.c. (par courriel uniquement)

- Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada, M^e Pierre Montour
- Procureur général du Québec, M^e Francis Demers
- Hydro-Québec, M^e Yves Fréchette
- M. Ricky Fontaine (Gestion GSF)